

**Commune de
Buthiers**

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 novembre 2017**

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : sept

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. Guy DIDIER, M. Didier MAGNIN, M. Hervé MILLET, M. Olivier PAGET, M. André AURIERE,
Mme Lucienne GUENOT, Mme Brigitte COSTILLE.

Absents excusés : M. Jean Marc GIRINAL, M. Nicolas HUMBERT, M. Lionel LAMIDIEU,
Mme Annick GAUTHEROT.

Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

Date de convocation : 24 novembre 2017

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

**1/ Intervention des membres de l'association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Bellevaux :
présentation du projet de fête médiévale pour les 900 ans de l'abbaye :**

Monsieur Jean Jacques NOEL et Monsieur Philippe KERGOAT, membres de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Bellevaux ont présenté le projet de commémoration, en 2019, des 900 ans de la création de l'abbaye. Il est prévu d'organiser un ambitieux spectacle historique et culturel. L'association recherche une mise en commun des moyens dans la vallée de l'Ognon et une association des communes locales. Chacun peut adhérer à l'Association en s'adressant directement à l'association 4AB , 4, rue des Planches – 70190 Cirey les Bellevaux ou par mail : bellevaux.2019@gmail.com. La cotisation annuelle est fixée à 10 euros.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2017 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

3/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 octobre 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2017 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

4/ Constitution d'un comité de pilotage pour le projet de réaménagement d'espaces publics :

Le projet de réaménagement des espaces publics et notamment de la traversée du village va nécessiter des échanges fréquents avec le cabinet CASSANI chargé de la maîtrise d'œuvre. Il est par conséquent opportun de constituer un groupe de pilotage qui aura pour fonction de contribuer à la préparation des décisions à prendre en réunions de Conseil municipal.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création d'un comité de pilotage pour les travaux de réaménagements des espaces publics.

Après appel des candidatures, les personnes suivantes ont été nommées pour constituer le comité de pilotage :

- Olivier PAGET,

- Nicolas HUMBERT,
- Didier MAGNIN,
- Lucienne GUENOT,
- Guy DIDIER.

5/ Budget communal : modification budgétaire n°2 :

Le Maire fait état d'un rappel de la trésorerie de Rioz concernant une facture de 2013 de 4745.40 euros qui n'a pas été payée. Ce montant correspond à une contribution de la commune au fonctionnement du groupement scolaire lorsque la compétence était encore communale.

Ce montant n'a évidemment pas pu être prévu au budget. Pour solder cette affaire, le Maire propose une modification budgétaire.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, les modifications budgétaires suivantes :

- dépenses de fonctionnement, article 6533 : + 500.00 €,
- dépenses de fonctionnement, article 65548 : + 3 500.00 €,
- dépenses de fonctionnement, article 66111 : - 950.00 €,
- dépenses de fonctionnement, article 61521 : - 2 800.00 €,
- dépenses de fonctionnement, article 6068 : - 150.00 €,
- dépenses de fonctionnement, article 611 : - 100.00 €.

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6/ Renouvellement du photocopieur :

Le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance. Le Maire présente 3 propositions établies à partir de matériel dont les performances sont proches. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir la société PROCOM70, qui présente la meilleure offre et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7/ Réfection du terrain de sport :

Le Maire rappelle que le projet de rénover le terrain de sport a été décidé au début de l'année 2017. Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 47 000 euros HT. Suite à l'établissement d'une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la préfecture nous a accordé une subvention de 16 257 euros.

Le Maire explique que, compte tenu de la réflexion globale en cours d'aménagement des espaces publics menée par le cabinet CASSANI, et pour garantir une cohérence des aménagements futurs, il est préférable de reporter ce projet.

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait part de cette situation à Madame la Préfète par courrier en date du 24 novembre 2017.

8/ Indemnités de conseil allouées au Comptable du Trésor :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 6 voix pour et une abstention, d'allouer la moitié de l'indemnité de conseil de l'exercice 2017 demandée par le comptable du Trésor, soit la somme de 147.30 € (cent quarante-sept euros, trente centimes) brut, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

9/ Questions diverses :

. Le Maire informe le Conseil que l'opération « brioches » organisée dans la commune a permis de collecter 715 euros : un grand merci aux donateurs et aux bénévoles.

. Monsieur Yves KRATTINGER assurera une permanence, ouverte à tous, à la mairie, samedi 16 décembre à partir de 11H00.

. Rappels : coupage des roseaux à la station d'épuration : samedi 02 décembre à partir de 08H00, installation et décoration du sapin, samedi 02 décembre à 14H00

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 19 décembre 2017 à 20H00.